

Nom du produit: MOBIL JET OIL II  
Date de révision: 27 Déc 2022  
Numéro de révision: 2.00  
Page 1 de 14

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

<b>RUBRIQUE 1</b>	<b>IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE</b>
-------------------	--

Cette FDS est conforme aux réglementations françaises à la date de révision ci-dessus.

### 1.1. IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

**Nom du produit:** MOBIL JET OIL II  
**Description du produit:** Esters et additifs synthétiques  
**Code de produit:** 201550101020, 400268, 430207-00

### 1.2. UTILISATIONS IDENTIFIEES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE ET UTILISATIONS DECONSEILLEES

**Emploi prévu:** Huile de graissage aviation, Huile pour turbine

**Usages déconseillés:** Aucun sauf si spécifié ailleurs dans cette FDS.

### 1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE

**Fournisseur:** ESSO Société Anonyme Française  
20 Rue Paul Heroult  
92000 NANTERRE  
France

**Information technique sur le produit:** 0800 970 215  
**N° du fournisseur (standard):** +33 1 49 67 90 00  
**Adresse internet pour les FDS:** [www.msds.exxonmobil.com](http://www.msds.exxonmobil.com)  
**Courriel:** [sds.france@exxonmobil.com](mailto:sds.france@exxonmobil.com)  
**Fournisseur / Enregistreur:** (FR) +33 1 49 67 90 00

### 1.4. NUMERO D'APPEL D'URGENCE

**N° de téléphone en cas d'urgence (24h/24):** +(33)-975181407 (CHEMTREC)  
**Centre antipoison:** (+33)1 4542 5959 (ORFILA)

<b>RUBRIQUE 2</b>	<b>IDENTIFICATION DES DANGERS</b>
-------------------	-----------------------------------

### 2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE

**Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008**

Non classé

### 2.2. ELEMENTS D'ETIQUETAGE

Nom du produit: MOBIL JET OIL II  
Date de révision: 27 Déc 2022  
Numéro de révision: 2.00  
Page 2 de 14

**Éléments d'étiquetage selon le Règlement (CE) N° 1272/2008****Mentions de danger :**

Supplémentaire:

EUH210: Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH208: Contient: N-PHENYL-1-NAPHTYLAMINE Peut produire une réaction allergique.

**2.3. AUTRES DANGERS****Dangers physiques / chimiques:**

Pas de danger significatif.

**Dangers sur la santé:**

L'injection à haute pression sous la peau peut causer des lésions graves. Ce produit n'est pas susceptible de produire d'effets néfastes pour la santé dans les conditions normales d'utilisation et avec de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Ce produit peut se décomposer à des températures élevées ou sous l'action du feu et dégager des gaz/vapeurs/fumées irritantes et/ou nocives. Les symptômes provenant d'une exposition à ces produits de décomposition dans des espaces confinés peuvent inclure des maux de tête, des nausées, une irritation du nez, de la gorge et des yeux.

**Dangers pour l'environnement:**

Pas de danger significatif. Le produit ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB conformément à l'Annexe XIII de REACH.

**Propriétés perturbant le système endocrinien:**

Ne contient aucune substance connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

**RUBRIQUE 3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

**3.1. SUBSTANCES** Non applicable. Ce produit est un mélange au sens réglementaire.

**3.2. MELANGES**

Ce produit est défini comme un mélange.

**Substance(s) dangereuse(s) reportable(s) satisfaisant aux critères de classification et/ou avec valeur limite d'exposition (VLE).**

Nom	CAS#	CE#	Enregistrement#	Concentration *	Classification SGH/CLP	Limites de concentration spécifiques, facteurs-M et Estimations de la Toxicité Aigüe
N-PHENYL- 1-NAPHTYLAMINE	90-30-2	201-983-0	01-2119488704-27	1%	Acute Tox. 4 H302, Skin Sens. 1B H317,	Skin Sens. 1B H317 1.03% ≤ C ≤ 100%

Nom du produit: MOBIL JET OIL II

Date de révision: 27 Déc 2022

Numéro de révision: 2.00

Page 3 de 14

					Aquatic Acute 1 H400 (M factor 1), Aquatic Chronic 1 H410 (M factor 1), STOT RE 2 H373	ATE (ORAL) = 1625 MG/KG
1,4-DIHYDROXY-9,10-ANTHRACENED IONE	81-64-1	201-368-7	01-2119971261-41	< 0.1%	Aquatic Acute 1 H400 (M factor 10), Aquatic Chronic 1 H410 (M factor 10)	-
TRIS (METHYLPHENYL) PHOSPHATE	1330-78-5	215-548-8	01-2119531335-46	1 - < 3%	Aquatic Acute 1 H400 (M factor 1), Aquatic Chronic 1 H410 (M factor 1), Repr. 2 H361f	-

Remarque : Toute classification entre parenthèses est un module SGH qui n'a pas été adopté par l'UE dans le règlement CLP (n° 1272/2008) et n'est par conséquent pas applicable dans l'UE ni dans des pays hors UE qui ont appliqué le règlement CLP; elle est présentée à titre informatif uniquement.

Remarque: Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions de danger.

## RUBRIQUE 4 PREMIERS SECOURS

### 4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

#### INHALATION

Eloigner immédiatement de la zone d'exposition toute personne ayant inhalé du produit. Obtenir une assistance médicale immédiate. Les personnes portant assistance doivent éviter de s'exposer elles-mêmes ou d'exposer d'autres personnes. Employer une protection respiratoire adaptée. Si possible, administrer de l'oxygène d'appoint. En cas d'interruption de la respiration, employer un dispositif mécanique d'assistance respiratoire.

#### CONTACT CUTANE

Laver les zones de contact à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si le produit est injecté dans ou sous la peau, ou dans une quelconque autre partie du corps, la personne doit immédiatement faire l'objet d'un examen chirurgical d'urgence par un médecin, quels que soient l'aspect et la taille de la lésion. Bien que les symptômes initiaux de l'injection sous pression puissent être minimes voire inexistantes, un traitement chirurgical précoce, dans les heures qui suivent, peut contribuer à réduire grandement l'étendue de la lésion à terme.

#### CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer abondamment à l'eau. En cas d'irritation, obtenir une assistance médicale.

#### INGESTION

Prodiguer des soins médicaux immédiats. En cas de retard des soins médicaux, contacter un centre antipoison local ou un service médical d'urgence concernant le vomissement forcé ou l'emploi de charbon actif/sirop d'ipéca. Ne pas provoquer de vomissement ni rien administrer par voie orale si la victime est étourdie ou inconsciente.

### 4.2. PRINCIPAUX SYMPTOMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFERES

Maux de tête, vertiges, somnolence, nausées et autres effets sur le système nerveux central. Respiration superficielle, hypotension artérielle, bleuissement de la peau, convulsions, coma et jaunisse. Nécrose locale

Nom du produit: MOBIL JET OIL II  
Date de révision: 27 Déc 2022  
Numéro de révision: 2.00  
Page 4 de 14

mise en évidence par l'apparition différée de douleurs et lésions tissulaires quelques heures après l'injection.

#### 4.3. INDICATION DES EVENTUELS SOINS MEDICAUX IMMEDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NECESSAIRES

Des moyens spéciaux permettant de procurer un traitement médical spécifique et disponible immédiatement sur le lieu de travail, n'apparaissent pas nécessaires.

### RUBRIQUE 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. MOYENS D'EXTINCTION

**Moyens d'extinction appropriés:** Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) pour éteindre les flammes.

**Moyens d'extinction inappropriés:** Jets d'eau directs.

#### 5.2. DANGERS PARTICULIERS RESULTANT DE LA SUBSTANCE ET DU MELANGE

**Produits de combustion dangereux:** Aldéhydes, Sous-produits de combustion incomplète, Oxydes de carbone, Oxydes de phosphore, Fumée et vapeurs

#### 5.3. CONSEILS AUX POMPIERS

**Instructions de lutte contre l'incendie:** Evacuer la zone. Empêcher l'écoulement des produits de lutte contre l'incendie vers les circuits d'eau potable et les égouts. Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard et dans les espaces confinés un appareil respiratoire individuel (ARI). Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les surfaces exposées au feu et pour protéger le personnel.

**Dangers inhabituels d'incendie:** Lors de sa combustion ce produit peut générer des gaz/vapeurs/fumées irritantes et nocives.

#### PROPRIETES D'INFLAMMABILITE

**Point d'éclair [Méthode]:** >246°C (475°F) [ASTM D-92]

**Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air):** UEL:

Aucune donnée disponible LEL: Aucune donnée disponible

**Température d'auto-inflammation:** Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

#### 6.1. PRECAUTIONS INDIVIDUELLES, EQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCEDURES D'URGENCE

##### PROCEDURES DE NOTIFICATION

En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément aux réglementations en vigueur.

##### MESURES DE PROTECTION

Éviter le contact avec le produit déversé. Voir les mesures de lutte contre l'incendie à la rubrique 5. Se reporter à la rubrique Identification des dangers pour les dangers. Se reporter à la rubrique 4 pour les mesures de premiers secours. Se reporter à la rubrique 8 pour les exigences minimales en matière d'équipement de protection individuelle. Des mesures de protection supplémentaires peuvent être nécessaires, en fonction de circonstances spécifiques et/ou du jugement autorisé des secouristes.

Nom du produit: MOBIL JET OIL II  
Date de révision: 27 Déc 2022  
Numéro de révision: 2.00  
Page 5 de 14

---

## 6.2. PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Déversements importants : Endiguer à bonne distance du déversement en vue d'une récupération et d'une élimination ultérieures. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, égoûts, sous-sols ou espaces clos.

## 6.3. METHODES ET MATERIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

**Déversement terrestre:** Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Recueillir par pompage ou avec un absorbant adapté.

**Déversement dans l'eau:** Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Contenir immédiatement le déversement à l'aide de barrages flottants. Avertir les autres navires. Eliminer de la surface par écrémage ou à l'aide d'absorbants appropriés. Demander conseil à un spécialiste avant d'utiliser des agents dispersants.

Les recommandations concernant les déversements terrestres et dans l'eau sont basées sur le scénario de déversement le plus probable pour ce produit ; toutefois, les conditions géographiques, le vent, la température (et dans le cas d'un déversement dans l'eau) le courant et la direction du courant ainsi que la vitesse peuvent grandement influencer les actions appropriées à entreprendre. Pour cette raison, les experts locaux doivent être consultés. Note : Les réglementations locales peuvent prescrire ou limiter les actions à entreprendre.

## 6.4. REFERENCE A D'AUTRES SECTIONS

Voir rubriques 8 et 13.

<b>RUBRIQUE 7</b>
-------------------

<b>MANIPULATION ET STOCKAGE</b>
---------------------------------

## 7.1. PRECAUTIONS A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Eviter tout contact physique. Empêcher les petits déversements et les fuites pour éviter les glissades. Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une étincelle électrique (source d'ignition). Lorsque le produit est manipulé en vrac, une étincelle électrique est susceptible d'enflammer toute vapeur inflammable provenant des liquides ou des résidus pouvant être présents (par exemple, durant les opérations de connexion/déconnexion au chargement). Appliquer des procédures de mise à la terre appropriées. Cependant, la mise à la terre peut ne pas éliminer le risque d'accumulation d'électricité statique. Consulter les normes locales applicables à titre de conseil. D'autres références utiles sont American Petroleum Institute 2003 (Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning and Stray Currents) ou National Fire Protection Agency 77 (Recommended Practice on Static Electricity) ou CENELEC CLC/TR 50404 (Electrostatique - Code de bonne pratique pour la prévention des risques dûs à l'électricité statique)

**Accumulateur de charges statiques:** Ce produit accumule l'électricité statique.

## 7.2. CONDITIONS NECESSAIRES POUR ASSURER LA SECURITE DU STOCKAGE, TENANT COMPTE D'EVENTUELLES INCOMPATIBILITES

Le type de conteneur utilisé pour stocker le produit peut avoir un effet sur l'accumulation statique et la dissipation. Stocker dans un endroit frais et sec équipé d'une ventilation appropriée. Tenir à l'écart de produits incompatibles, flammes nues et hautes températures. Ne pas entreposer dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés.

## 7.3. UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIERE(S)

La rubrique 1 informe sur les utilisations identifiées. Aucuns conseils disponibles spécifiques à l'industrie ou à un secteur d'activité

Nom du produit: MOBIL JET OIL II  
Date de révision: 27 Déc 2022  
Numéro de révision: 2.00  
Page 6 de 14

---

<b>RUBRIQUE 8</b>	<b>CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE</b>
-------------------	--

**8.1. PARAMETRES DE CONTROLE**

Note : Des renseignements sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenus auprès des agences ou instituts suivants :

INRS

**8.2. CONTROLES DE L'EXPOSITION****MESURES D'ORDRE TECHNIQUE**

Le niveau de protection et les types de contrôle nécessaires varieront selon les conditions d'exposition potentielles. Mesures de contrôle à envisager:

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation avec une ventilation suffisante.

**PROTECTION INDIVIDUELLE**

Les choix des équipements de protection individuelle dépendent des conditions d'exposition potentielles, notamment en fonction de l'application, des pratiques de manipulation, de la concentration et de la ventilation. Les renseignements ci-dessous relatifs au choix des équipements de protection sont basés sur l'utilisation normale prévue de ce produit.

**Protection respiratoire:** Si les mesures techniques ne permettent pas de maintenir les concentrations de contaminants présents dans l'air à un niveau adéquat pour protéger la santé des travailleurs, le port d'un appareil respiratoire agréé peut s'avérer nécessaire. Le choix de l'appareil respiratoire, son utilisation et son entretien doivent être en conformité avec les recommandations réglementaires lorsqu'elles sont applicables. Les types d'appareils respiratoires à envisager sont :

Aucune protection n'est habituellement nécessaire dans des conditions normales d'utilisation avec une ventilation suffisante.

En présence de concentrations élevées dans l'air, utiliser un appareil respiratoire autonome agréé. Les appareils respiratoires à bouteille destinés à l'évacuation peuvent être indiqués lorsque les niveaux d'oxygène sont trop faibles, les niveaux de détection des gaz/vapeur sont bas ou si la capacité des filtres purificateurs d'air peut être dépassée.

**Protection des mains:** Tout renseignement spécifique sur les gants est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de gants. L'adaptation des gants et leur durée maximale d'utilisation différeront selon les conditions spécifiques d'utilisation. Obtenir l'avis du fabricant de gants quant au choix des gants et à leur durée d'usage pour vos conditions d'utilisation. Contrôler et remplacer les gants endommagés. Les types de gants à envisager pour ce produit sont notamment:

Le port de gants de protection chimique est conseillé. En cas de risque de contact avec les avant-bras, porter des gants à manchette. Nitrile, épaisseur minimum de 0.38 mm ou une barrière de protection comparable avec un niveau de performance élevé pour des conditions d'utilisation continue, une durée de 480 minutes minimum de perméabilité conformément aux normes CEN EN 420 et EN 374.

**Protection des yeux:** Lorsque le contact avec le produit est possible, le port de lunettes de sécurité à

Nom du produit: MOBIL JET OIL II  
Date de révision: 27 Déc 2022  
Numéro de révision: 2.00  
Page 7 de 14

écrans latéraux est recommandé.

**Protection de la peau et du corps:** Tout renseignement spécifique sur les vêtements est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de vêtements. Les types de tenues à envisager pour ce produit sont notamment:

Le port d'une tenue résistant aux produits chimiques et aux produits pétroliers est recommandé.

**Mesures d'hygiène spécifiques:** Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les vêtements et les chaussures contaminées qui ne peuvent pas être nettoyées. Pratiquer un bon nettoyage.

## CONTROLES D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

## RUBRIQUE 9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les propriétés physiques et chimiques sont fournies pour des considérations de sécurité, santé et environnement uniquement et sont susceptibles de ne pas totalement décrire les spécifications du produit. Pour de plus amples informations, consulter le fournisseur.

### 9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

**Etat physique:** liquide

**Couleur:** Ambre

**Odeur:** Caractéristique

**Seuil olfactif:** Aucune donnée disponible

**Point de fusion / Point de congélation:** Techniquement non réalisable / Aucune donnée disponible

**Point initial d'ébullition / et intervalle d'ébullition:** Aucune donnée disponible

**Inflammabilité (solide, gaz):** Techniquement non réalisable

**Limite d'explosivité inférieure ou supérieure:** UEL: Aucune donnée disponible LEL: Aucune donnée disponible

**Point d'éclair [Méthode]:** >246°C (475°F) [ASTM D-92]

**Température d'auto-inflammation:** Aucune donnée disponible

**Température de décomposition:** Aucune donnée disponible

**pH:** Techniquement non réalisable

**Viscosité cinématique:** 27.6 cSt (27.6 mm<sup>2</sup>/sec) à 40°C | 5.1 cSt (5.1 mm<sup>2</sup>/sec) à 100°C [Méthode de test non disponible]

**Solubilité:** Négligeable

**Coefficient de partage (n-octanol/eau):** Aucune donnée disponible

**Tension de vapeur:** [N/D à 20°C] [Méthode de test non disponible]

**Densité (à 15 °C):** 1 [Méthode de test non disponible]

**Densité de vapeur relative (Air=1):** Aucune donnée disponible

**Taux d'évaporation (Acétate de n-butyle = 1):** Aucune donnée disponible

**Propriétés explosives:** Aucun

**Propriétés oxydantes:** Aucun

**Caractéristiques des particules**

Nom du produit: MOBIL JET OIL II  
 Date de révision: 27 Déc 2022  
 Numéro de révision: 2.00  
 Page 8 de 14

Taille médiane des particules: Non applicable

## 9.2. AUTRES INFORMATIONS

**Point d'écoulement:** -59°C (-74°F) [Méthode de test non disponible]

### 9.2.1. INFORMATIONS CONCERNANT LES CLASSES DE DANGER PHYSIQUE

Aucune donnée disponible

### 9.2.2. AUTRES CARACTÉRISTIQUES DE SÉCURITÉ

Aucune donnée disponible

<b>RUBRIQUE 10</b>	<b>STABILITE ET REACTIVITE</b>
--------------------	--------------------------------

**10.1. REACTIVITE:** Voir sous-rubriques ci-dessous.

**10.2. STABILITE CHIMIQUE:** Le produit est stable dans les conditions normales.

**10.3. POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES:** Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**10.4. CONDITIONS A EVITER:** Chaleur excessive.

**10.5. MATIERES INCOMPATIBLES:** Oxydants forts

**10.6. PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX:** Produit ne se décomposant pas à température ambiante.

<b>RUBRIQUE 11</b>	<b>INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES</b>
--------------------	------------------------------------

### 11.1. INFORMATIONS SUR LES CLASSES DE DANGER TELLES QUE DÉFINIES DANS LE RÈGLEMENT (CE) NO 1272/2008

<u>Classe de danger</u>	<u>Conclusion / Remarques</u>
<b>Inhalation</b>	
Toxicité aiguë: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Faiblement toxique. Basé sur l'évaluation des composants.
Irritation: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Danger négligeable aux températures ambiantes/normales de manutention.
<b>Ingestion</b>	
Toxicité aiguë: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Faiblement toxique. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>PEAU</b>	
Toxicité aiguë: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Faiblement toxique. Basé sur l'évaluation des composants.
Corrosion cutanée/Irritation: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Irritation cutanée négligeable à température ambiante. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>YEUX</b>	
Lésions oculaires graves/Irritation: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Peut causer une gêne oculaire légère et passagère. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>Sensibilisation</b>	
Sensibilisation respiratoire: Pas de données	Non susceptible d'être un sensibilisant respiratoire.

Nom du produit: MOBIL JET OIL II

Date de révision: 27 Déc 2022

Numéro de révision: 2.00

Page 9 de 14

finales pour ce produit.	
Sensibilisation cutanée: Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible d'être un sensibilisant cutané. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>Aspiration:</b> Données disponibles.	Non susceptible de présenter un danger par aspiration. Basé sur les propriétés physico-chimiques du produit.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales:</b> Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible d'être un mutagène sur les cellules germinales. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>Cancérogénicité:</b> Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible de provoquer le cancer. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>Toxicité sur la reproduction:</b> Pas de données finales pour ce produit.	Contient une substance qui peut être toxique pour la reproduction. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>Lactation:</b> Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible d'être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Specific Target Organ Toxicity, STOT)</b>	
Exposition unique: Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible de provoquer des lésions d'organes à la suite d'une exposition unique.
Exposition répétée: Pas de données finales pour ce produit.	Contient une substance qui présente un risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Basé sur l'évaluation des composants.

## TOXICITE DES SUBSTANCES

NOM	TOXICITE AIGUE
N-PHENYL- 1-NAPHTYLAMINE	Mortalité par voie orale: DL50 1625 mg/kg (Rat)

## 11.2. INFORMATIONS SUR D'AUTRES DANGERS

### 11.2.1 PROPRIÉTÉS PERTURBANT LE SYSTÈME ENDOCRINIEN

Ne contient aucune substance connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne qui affectent la santé humaine.

### 11.2.2 AUTRES INFORMATIONS

#### Pour le produit lui-même:

Exposition répétée de certains organes cibles: Sang, Rein

Les concentrations des composants dans cette formulation ne sont pas susceptibles de causer une sensibilisation cutanée, sur la base des tests sur les composants ou sur des formulations similaires .

Un rapport de la littérature relatif à une huile générique pour moteur d'avion contenant du phosphate de tricrésyle (TCP) à des concentrations en isomère ortho-phénol bien au-delà de celles de ce produit ExxonMobil, mentionne une atteinte à effet différé du système nerveux périphérique des animaux de laboratoire. Une étude récente concernant une huile avion ExxonMobil formulée une concentration relativement faible en isomère ortho-phénol n'a pas atteint le système nerveux périphérique chez les animaux de laboratoire. Une exposition par voie orale de rats mâles à une huile pour moteur d'avion contenant 3% d'aryl phosphate commercial n'a pas produit d'effets néfastes sur les critères reproducteurs masculins (poids des organes, histologie, morphologie ou motilité du sperme).

#### Contient:

N-phényl-1-naphtylamine (PAN) : une surexposition unique par voie orale peut entraîner des signes de cyanose, notamment maux de tête, respiration faible, vertiges, confusion, chute de tension artérielle, convulsions, coma, ictère. L'hématurie est possible suite à une irritation de la vessie et des reins, une anémie peut survenir ultérieurement. Chez



Nom du produit: MOBIL JET OIL II  
Date de révision: 27 Déc 2022  
Numéro de révision: 2.00  
Page 11 de 14

## RUBRIQUE 13

## CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Les recommandations pour l'élimination concernent le produit tel qu'il est fourni. L'élimination doit se faire conformément aux lois et réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

### 13.1. METHODES DE TRAITEMENT DES DECHETS

Eliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination. Protégez l'environnement. Eliminez les huiles usées dans les sites agréés. Evitez les contacts avec la peau. Ne mélangez pas l'huile usagée avec des solvants, du liquide de frein ou de refroidissement pour moteur. Ce produit peut être utilisé comme combustible dans un four fermé et contrôlé, ou éliminé par incinération contrôlée.

**Code de déchet européen:** 13 02 06\*

NOTE: ces codes sont attribués sur la base des emplois les plus courants de ce produit et peuvent ne pas prendre en compte des contaminants résultant de l'utilisation effective. Les producteurs de déchets doivent évaluer le procédé réel générant le déchet et ses contaminants de façon à assigner le code déchet adéquat.

Ce produit est classé comme déchet dangereux selon la DIRECTIVE 2008/98/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives et est soumis aux clauses de cette directive à moins que l'article 20 ne s'applique.

**Mise en garde concernant les emballages vides** Alerte Récipient Vide (si applicable) : Les récipients vides peuvent contenir des résidus, ils sont potentiellement dangereux. Ne pas essayer de re-remplir ou de nettoyer les récipients sans instructions appropriées. Les fûts vides doivent être entièrement rincés et stockés dans un endroit sûr jusqu'à une élimination appropriée ou un re-conditionnement approprié. Les récipients vides ne doivent être collectés pour recyclage, récupération ou élimination que par un prestataire convenablement qualifié ou agréé, et conformément aux réglementations gouvernementales. NE PAS METTRE SOUS PRESSION, COUPER, SOUDER, BRASER, PERCER, BROYER OU EXPOSER DE TELS RÉCIPIENTS A LA CHALEUR, AU FEU, AUX ÉTINCELLES, A L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU TOUTE AUTRE SOURCE D'IGNITION. ILS PEUVENT EXPLOSER ET ENTRAÎNER DES BLESSURES OU LA MORT.

## RUBRIQUE 14

## INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**TERRE (ADR/RID):** 14.1-14.6 Non réglementé pour le transport terrestre

**VOIES NAVIGABLES INTERIEURES (ADN):** 14.1-14.6 Non réglementé pour le transport par voies navigables intérieures

**MER (IMDG):** 14.1-14.6 Non réglementé pour le transport maritime selon le code IMDG

**MER (Annexe II de la convention MARPOL 73/78):**

14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI  
Non classé selon l'Annexe II

Nom du produit: MOBIL JET OIL II  
Date de révision: 27 Déc 2022  
Numéro de révision: 2.00  
Page 12 de 14

**AIR (IATA): 14.1-14.6** Non réglementé pour le transport aérien

<b>RUBRIQUE 15</b>	<b>INFORMATIONS REGLEMENTAIRES</b>
--------------------	------------------------------------

### STATUT REGLEMENTAIRE ET LOIS ET REGLEMENTATIONS APPLICABLES

**Listé ou exempt de la liste/notification sur les inventaires chimiques suivants :** AIIC, DSL, IECSC, KECI, TCSI, TSCA

**Cas particuliers:**

Inventaire	Statut
PICCS	Des restrictions s'appliquent

### 15.1. REGLEMENTATIONS/LEGISLATION PARTICULIERES A LA SUBSTANCE OU AU MELANGE EN MATIERE DE SECURITE, DE SANTE ET D'ENVIRONNEMENT

**Directives et Règlements UE applicables:**

Règlement 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances... tel que modifié.

Règlement (CE) n°1272/2008 [relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.. et amendements à ce règlement]

**REACH Restrictions sur la fabrication, mise sur le marché et utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux (Annexe XVII):**

Les entrées suivantes de l'Annexe XVII peuvent être envisagées pour ce produit : None

**Lois et réglementations nationales:**

**Maladies à caractère professionnel:** n° 15, n° 601, n° 612

**Maladies professionnelles:** n° 15 bis, n° 34, n° 36

### 15.2. EVALUATION DE LA SECURITE CHIMIQUE

**Informations REACH:** Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour la ou les substances présentes dans ce produit.

<b>RUBRIQUE 16</b>	<b>AUTRES INFORMATIONS</b>
--------------------	----------------------------

**REFERENCES:** Les sources d'information utilisées pour élaborer cette fiche de données de sécurité incluent une ou plusieurs des sources suivantes: résultats d'études toxicologiques internes ou de fournisseur(s), dossiers produits du CONCAWE, publications d'autres associations industrielles telle que le consortium européen REACH des solvants hydrocarbonés, Robust Summaries du programme USA HPV, la base de données européenne IUCLID, publications de l'USA National Toxicological Program, et autres sources, de façon appropriée.

Nom du produit: MOBIL JET OIL II

Date de révision: 27 Déc 2022

Numéro de révision: 2.00

Page 13 de 14

---

**Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:**

<b>Acronyme</b>	<b>Texte complet</b>
N/A	Non applicable
N/D	Non déterminé
NE	Non établi
COV	Composé Organique Volatil
AIIC	Inventaire australien des produits chimiques industriels
AIHA WEEL	Valeurs limites d'exposition dans l'environnement de travail édictées par l'Association américaine d'hygiène industrielle (American Industrial Hygiene Association)
ASTM	ASTM International, connue à l'origine sous le nom de American Society for Testing and Materials (ASTM)/Société américaine d'essais et de matériaux
DSL	Domestic Substance List (Canada)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Substances)
ELINCS	Liste européenne des substances chimiques notifiées (European List of Notified Chemical Substances)
ENCS	Existing and new Chemical Substances (Inventaire Japonais)
IECSC	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (Inventory of Existing Chemical Substances in China)
KECI	Inventaire coréen des substances chimiques existantes (Korean Existing Chemicals Inventory)
NDSL	Non-Domestic Substances List (Canada)
NZIoC	Inventaire néo-zélandais des produits chimiques (New Zealand Inventory of Chemicals)
PICCS	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
VLE (TLV)	Valeur limite d'exposition VLE (TLV) (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux / ACGIH)
TSCA	Toxic Substances Control Act (Inventaire USA)
UVCB	Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.
LC	Lethal Concentration
LD	Lethal Dose
LL	Lethal Loading
EC	Effective Concentration
EL	Effective Loading
CSEO (NOEC)	No Observable Effect Concentration
DSEO-R (NOELR)	No Observable Effect Loading Rate

**LEGENDE DES MENTIONS DE DANGER FIGURANT DANS LA RUBRIQUE 3 DE CE DOCUMENT (pour information uniquement) :**

Acute Tox. 4 H302: Nocif en cas d'ingestion ; Toxicité aiguë par voie orale, catégorie de danger

Skin Sens. 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée ; Sensibilisation cutanée, catégorie de danger

Repr. 2 H361f: Susceptible de nuire au fœtus ; Toxicité pour la reproduction, catégorie de danger 2 (Fertilité)

STOT RE 2 H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée ; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée, catégorie de danger

Aquatic Acute 1 H400: Très toxique pour les organismes aquatiques ; Danger aigu pour le milieu aquatique, catégorie

Aquatic Chronic 1 H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ; Danger chronique pour le milieu aquatique, catégorie

**LES REVISIONS SUIVANTES ONT ETE FAITES DANS CETTE FICHE DE DONNEES DE SECURITE:**

Composition: Tableau des composants pour REACH Une information a été modifiée.

GHS CLP declarations supplémentaires Une information a été ajoutée.

Phrase Organe Cible - GHS Une information a été retirée.

Nom du produit: MOBIL JET OIL II

Date de révision: 27 Déc 2022

Numéro de révision: 2.00

Page 14 de 14

---

Rubrique 1: Fournisseur Une information a été modifiée.

Rubrique 1 : Fournisseur Une information a été modifiée.

Rubrique 2 : SGH Mention concernant la sensibilisation Une information a été ajoutée.

Rubrique 2 : SGH Mention concernant la sensibilisation Une information a été retirée.

Rubrique 4 : Inhalation Une information a été modifiée.

Section 9 Taille médiane des particules Une information a été ajoutée.

Rubrique 9 : Point de congélation Une information a été retirée.

Rubrique 9 : Point de fusion Une information a été retirée.

Section 11 Données européennes sur les perturbateurs endocriniens Annexe II Une information a été ajoutée.

Section 12 Données européennes sur les perturbateurs endocriniens Annexe II Une information a été ajoutée.

Rubrique 13: Note déchet dangereux/réglementation européenne Une information a été modifiée.

Section 2 Données européennes sur les perturbateurs endocriniens Annexe II Une information a été ajoutée.

Section 9 Points de fusion et de congélation Une information a été ajoutée.

---

Les informations et recommandations figurant dans ce document sont, à la connaissance d'ExxonMobil, exactes et fiables à la date de publication. Vous pouvez contacter ExxonMobil pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible édité par ExxonMobil. Ces informations et les recommandations sont mises, pour prise en compte et examen, à la disposition de l'utilisateur. Il est de la responsabilité de celui-ci de s'assurer que le produit convient à l'utilisation qu'il en prévoit. Si l'acheteur reconditionne ce produit, il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer que les informations concernant la santé, la sécurité et les autres informations nécessaires figurent avec et/ou sur le conteneur. Les mises en garde et les procédures pour manipuler en toute sécurité doivent être fournies aux utilisateurs et manipulateurs. L'altération de ce document est strictement interdite. Sous réserve de dispositions légales statuant autrement, la republication ou la retransmission de ce document, en totalité ou partie, n'est pas permise. Le terme "ExxonMobil" est utilisé pour des raisons de commodité, et peut faire référence à une ou plusieurs sociétés, telles que ExxonMobil Chemical Company, Exxon Mobil Corporation ou toute société affiliée dans laquelle serait détenu un intérêt direct ou indirect.

---

À usage interne seulement

MHC: 0, 0, 0, 0, 0, 0

PPEC: C

DGN: 2003056XFR (552669)

---

Ce produit n' est pas classé dangereux pour la santé humaine et pour l'environnement, et un scénario d'exposition n'est pas requis. Cette FDS transmet des mesures de gestion des risques appropriées.

<b>ANNEXE</b>
---------------

Annexe non requise pour ce produit.